



Comité d'action des non-syndiqués-es

Lettre d'opinion

Les travailleurs étrangers temporaires, une main d'œuvre sans droit !

Le 2 décembre 2009 est décrétée journée pancanadienne d'action pour la justice des travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires par la Coalition pour le changement: Aides familiales et Travailleurs et travailleuses étrangères temporaires, de Toronto. Partout au Canada, des organisations qui défendent des travailleuses et des travailleurs migrants demanderont des protections réelles pour les travailleuses et les travailleurs temporaires venus d'ailleurs.

Depuis quelques années, nous voyons de plus en plus dans nos campagnes québécoises ces visages basanés de travailleurs agricoles migrants venus du Sud, pour quelques mois, cueillir les fruits et légumes chez nos producteurs maraîchers. Mais pourquoi fait-on appel à cette main d'œuvre plutôt qu'à la main d'œuvre locale ? Est-ce parce que les conditions de travail sont exécrables : salaire insuffisant, posture physique exigeante, longues heures de travail. Ou plutôt, parce que cette main d'œuvre venue d'ailleurs est facilement malléable, a difficilement accès aux normes du travail, vit sous la menace de déportation et de la honte qu'elle vivra en rentrant dans son pays.

Le gouvernement conservateur prévoit de mettre en application de nouvelles normes concernant les travailleurs et travailleuses migrantes temporaires le 9 décembre prochain. Ces normes dénie aux travailleurs et travailleuses temporaires le droit à un statut complet, en leur permettant de venir travailler seulement pour quatre années consécutives au Canada avant de leur restreindre l'accès au pays pour les six années suivantes. Pourtant, s'ils sont ici, c'est qu'il y a pénurie de main d'œuvre, nous dit-on, alors pourquoi empêcher ces travailleurs déjà formés, l'accès à un emploi leur permettant d'améliorer les conditions de vie de leur famille, restée dans leur pays d'origine.

Le gouvernement limite l'accès des travailleurs à des emplois ici, mais ne limite pas l'utilisation de tels programmes par les employeurs. Ces travailleurs ne viendraient pas ici, si nous ne leur demandions pas. Alors, pourquoi resserrer injustement ces normes pour les travailleurs et laisser les employeurs libres de poursuivre cette exploitation ? Pourquoi ne pas exiger de ces employeurs des conditions minimales de travail supérieures à ce qu'elles sont actuellement ? La main d'œuvre locale serait peut-être plus intéressée à occuper ces emplois. De l'aveu même de l'Union des producteurs agricoles, le coût horaire réel de la main d'œuvre étrangère (lorsqu'on y inclut le transport et l'hébergement) est de 12 \$ à 15 \$ l'heure. Quelle est donc la réelle économie d'importer des travailleurs ?

Marie-Josée Magny
Coordonnatrice